

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mille treize, le 14 mai à 19 h 00

Le Conseil Municipal d'Eyragues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Max GILLES, Maire.

Date de la convocation :
7 mai 2013

Conseillers en exercice :	26
Présents :	19
Procuration :	4
Votes :	23

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2013

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, DELABRE Eric, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MARCEL David, LESCOT Vincent.

Absents représentés :

BASNEL Françoise à donné procuration à MISTRAL Christiane, PANCIN Pierre a donné procuration à TROUSSEL Marc, MIGNOT Brigitte, a donné procuration à DELAIR Patrick, MISTRAL Christelle a donné procuration à POURTIER Yvette.

Absents excusés :

TAORMINA Corinne, BOUCHET Aurélien, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19 h 00.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2013. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières

1.1. Fixation des tarifs séjour en Corse été 2013 (D)

Rapporteur : Odile POUJOL

La commune d'Eyragues organise du 28 juillet au 04 août 2013 inclus, un séjour en Corse, réservé aux adolescents d'Eyragues. Le départ et le retour s'effectueront depuis Marseille.

Une consultation a été menée, et après analyse la proposition de l'association Aventures 05 a été retenue.

Il est donc proposé de retenir l'offre de l'association Aventures 05, pour un montant de 580 € par participant pour le séjour et les activités, en camping spécialisé à Propriano.

Le tarif comprend le transport l'hébergement, la pension complète, les activités. Deux animateurs employés par la commune, accompagneront les adolescents et seront mis à disposition de l'organisateur du séjour.

Il est proposé que la commune prenne en charge une participation au séjour modulée en fonction de la capacité contributive des familles allant de 10 € par jour par personne à 40 € par jour par personne.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE l'organisation d'un séjour en Corse pour les adolescents d'Eyragues, acheté pour un montant de 580 € par participant auprès de Aventures 05, qui se déroule du 28 juillet au 04 août 2013 à Propriano et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prestations correspondant ;

ACCEPTTE l'attribution d'une participation au séjour déterminée selon la grille suivante :

	Quotient Familial	Montant de l'aide communale
Tranche 1	0-900 €	40 € par jour
Tranche 2	901-1500 €	20 € par jour
Tranche 3	Supérieur à 1501 €	10 € par jour

AUTORISE la mise à disposition de l'association, à titre gratuit, de deux animateurs employés de la commune, pour encadrer le séjour ;

FIXE le tarif du séjour Corse 2013 pour les adolescents d'Eyragues à

300 € par enfant pour les familles relevant de la tranche 1

440 € par enfant pour les familles relevant de la tranche 2

510 € par enfant pour les familles relevant de la tranche 3

Etant précisé qu'en l'absence d'éléments permettant de déterminer le quotient familial (N° allocataire CAF, déclaration de revenus, ...) le tarif correspondant à la tranche la plus élevée sera appliqué par défaut à la famille.

Il est également précisé que le bénéfice de l'aide communale ne peut intervenir qu'une fois par an

1.2. Attribution d'une subvention à l'association "Entre les fleurs et l'art" (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est exposé que dans le cadre de l'organisation de la manifestation entre les fleurs et l'art, le 5 mai dernier, et suite à la perception des droits de place des exposants par la Commune, il y a lieu d'attribuer une subvention à l'association organisatrice de cette manifestation, d'un montant de 1 000,00 €.

OUI l'exposé,

Considérant l'intérêt local présenté par la manifestation Entre les fleurs et l'art et l'implication de l'association dans l'organisation de celle-ci,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention à l'association "Entre les fleurs et l'art" d'un montant de mille euros (1 000,00 €).

ATTRIBUE une subvention de 1 000 € à l'association "Entre les fleurs et l'art" au titre de l'organisation de la journée du 5 mai 2013.

CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder au versement de cette subvention.

2. Affaires Administratives

2.1. Autorisation au Maire d'interjeter appel de la décision du Tribunal Administratif de Marseille dans l'affaire Fischer c/ Commune (D)

Rapporteur : Max GILLES

Le Conseil Municipal est informé du contentieux entre M. FISCHER et la Commune relatif au refus par la Commune de la cession de l'autorisation de stationnement de taxi conférée à M. FISCHER et de la décision du Tribunal Administratif de Marseille faisant droit aux prétentions de M. FISCHER.

La Commune souhaitant faire appel de cette décision, l'autorisation du Conseil Municipal est sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à interjeter appel de la décision du tribunal administratif de Marseille n°1101159 dans le cadre du contentieux avec M. FISCHER.

AUTORISE M. le Maire à procéder au choix du Conseil de la Commune dans cette instance.

CHARGE Monsieur le Maire de mener toutes les démarches utiles et signer toutes les pièces nécessaires dans cette affaire.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Avancement de travaux/projets (I)

Rapporteur : Max GILLES

M. le Maire et les adjoints en charge des travaux et projets listés ci-dessous font le point sur l'avancement de ces opérations :

3.1.1. projet "Collège / logements"

M. le Maire informe le Conseil qu'une réunion avec le Président du Conseil Général et l'ensemble des Maires concernés par le projet d'implantation d'un collège sur le secteur Nord Alpilles est prévue prochainement afin de finaliser le lieu d'implantation.

3.1.2. passage en zone ND de terrains chemin de Saint-Bonnet

M. le Maire rappelle au Conseil que lors de la révision du POS de 2007, il avait été intégré à cette procédure, à la demande des propriétaires, le déclassement de terrains constructibles en Espaces Naturels Chemin de Saint Bonnet.

Afin de parfaire cette modification, et de garantir la conservation de la vocation naturelle de cet espace, M. le Maire a proposé aux propriétaires qui l'ont accepté, de conclure au profit de la Commune un pacte de préférence en cas de cession de ces terrains.

M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer ce document avec les propriétaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la conclusion de ce pacte de préférence avec les propriétaires.

3.1.3. Restaurant scolaire

M. Marc TROUSSEL indique au Conseil que les murs du bâtiment sont en cours de construction et présente les échantillons de parements pierre devant recouvrir les façades et les modèles de pierre devant constituer les piliers.

3.1.4. Route de Châteaurenard

M. Patrick DELAIR expose en Conseil les travaux réalisés et restant à réaliser au nombre desquels figurent l'installation des lampadaires, l'achèvement de la placette et les plantations.

3.1.5. Espace Michel

M. Patrick DELAIR présente au Conseil l'Esquisse réalisé par M. Bernard VATON, Architecte pour l'aménagement d'ensemble du parc.

3.1.6. Boule Bleue

M. le Maire indique au Conseil que les travaux devraient reprendre début juin et être achevés en une quinzaine de jours.

4. Divers

Madame Yvette POURTIER présente les réflexions de la Commission sur les sites d'implantation des caméras de vidéosurveillance.

Monsieur Louis ROSELLO indique que la réunion du Conseil d'Administration du CCAS a eu lieu et fait état de l'accroissement du nombre de dossiers et de cas traités par le CCAS.

Madame Odile POUJOL demande où en est le projet privé de réhabilitation du bâtiment Rue du Clocher.

Monsieur le Maire répond que l'acquéreur a déposé un permis de construire et que celui-ci est en cours d'instruction. Le projet verra la réalisation de sept logements sociaux financés par cet investisseur privé.

Madame Madeleine JULLIAN rappelle la nécessité de remettre un miroir au croisement du Chemin de Saint Jean et de l'Avenue Pasteur.

Madame Christiane MISTRAL précise que les tickets pour le repas du 26 mai sont en vente à l'office de tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES